

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité – Travail – Progrès

**Décret n° 2001-443 du 24 août 2001
portant nomination des commissaires du
comité de suivi de la convention pour la paix
et la reconstruction du Congo.**

Le Président de la République,

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 2001-334 du 22 juin 2001 portant création, attributions et organisation du comité de suivi de la convention pour la paix et la reconstruction du Congo ;

Vu le décret n° 2001-441 du 24 août 2001 rectifiant le décret 2001-334 sus-visé ;

Vu, ensemble, les décrets n°s 99-1 du 12 janvier 1999 et 2001-219 du 8 mai 2001 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 99-2 du 12 janvier 1999 portant organisation des intérim des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

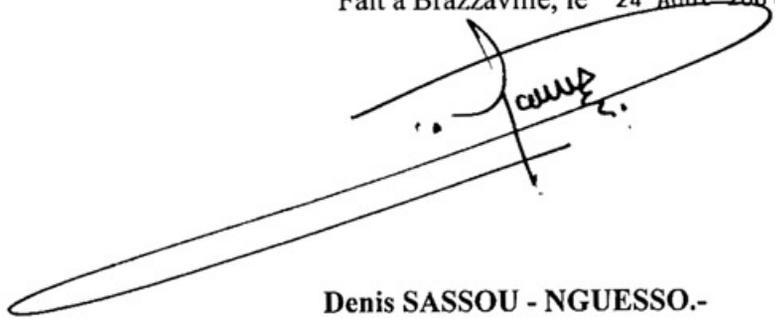
Article premier : Sont nommés, avec rang et prérogatives de conseiller du Président de la République :

- M. NGOUONIMBA NTSARI, commissaire chargé de la réconciliation nationale ;
- M. (Pierre) MBOUSSI NGOUARI, commissaire chargé des institutions publiques ;
- M. (Jean François) OBEMBE, commissaire chargé des libertés publiques ;
- M. (François) NGUIMBI, commissaire chargé du progrès social ;
- M. (Jean Louis) FRAGONARD, commissaire chargé des finances et de la logistique.

Article 2 : Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 24 Août 2001

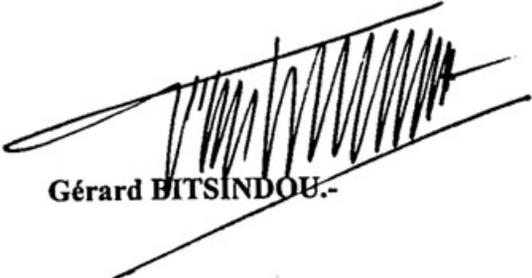


Denis SASSOU - NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Pour le ministre de l'économie, des finances
et du budget, en mission :

Le ministre à la Présidence de la République,
chargé du cabinet du chef de l'Etat et du
contrôle d'Etat.



Gérard BITSINDOU.-